

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit : **UFF ACTIONS EMERGENTES (part M)**

Nom de l'initiateur du PRIIP : **Myria Asset Management**

ISIN : **FR0011365766**

Site internet de l'initiateur du PRIIP : **www.myria-am.com**

Appelez le **01 41 10 31 33** pour de plus amples informations

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Myria Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Myria Asset Management est agréée en France sous le N° GP-14000039 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : **02/09/2024**

Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM)

Durée : L'OPCVM a été créé le 08/03/2013 et sa durée d'existence prévue est de 99 ans.

Objectifs

L'OPCVM a pour objectif de gestion de surperformer l'indicateur de référence MSCI EMF sur la durée de placement recommandée en investissant dans des actions et des titres similaires à des actions des marchés émergents. Cet objectif est ciblé en associant des critères d'évaluation financiers et extra-financiers en lien avec la responsabilité d'entreprise et la contribution à la transition écologique.

Le processus d'investissement se décompose en deux étapes : (i) une sélection de l'univers basée sur des critères et filtres extra-financiers, (ii) une sélection des titres et émetteurs après une analyse financière et une analyse extra-financière qualitative.

Approche extra-financière :

L'univers d'investissement initial est composé d'actions des marchés émergents incluses dans le MSCI EMF ainsi que des actions identifiées par la société de gestion et conformes à la stratégie d'investissement du fonds. Les actions éligibles non incluses dans l'indice représenteront une part inférieure à 10 % et devront posséder une notation ESG supérieure aux seuils définis dans le cadre de la méthodologie. L'analyse extra-financière est réalisée sur les titres sélectionnés au sein de cet univers d'investissement.

L'analyse extra-financière couvre au moins 90 % de l'actif net du Fonds et réduit le nombre de titres de l'univers d'investissement d'au moins 20 %.

Le gérant financier applique une approche « best in universe » qui vise à sélectionner les émetteurs les mieux notés au regard de critères extra-financiers dans l'univers d'investissement. L'approche repose avant tout sur un ensemble d'exclusions binaires et fondées sur des normes qui sont liées notamment au Pacte mondial des Nations Unies, aux armes à sous-munitions et aux mines terrestres antipersonnel, aux armes controversées, à la production de tabac (plus de 5 % du chiffre d'affaires) et à l'extraction de charbon thermique (plus de 5 % du chiffre d'affaires).

Chaque entreprise se voit ensuite attribuer un « ESG House score » allant de 0 (faible) à 100 (élevé) par l'équipe ESG centrale. Le score ESG comprend deux évaluations : Opérationnelle et Gouvernance et comprend plus de 100 KPI possibles :

- L'évaluation opérationnelle tient compte de facteurs qui se rapportent au changement climatique, à l'environnement, à la gestion du personnel, aux droits humains, tels que les émissions de gaz à effet de serre, la gestion de l'énergie, la gestion des déchets, les impacts sur l'environnement, les pratiques salariales, la santé et la sécurité des salariés, l'engagement et la diversité, les droits humains et les communautés, la confidentialité et la protection des données, etc.

- L'évaluation de la gouvernance tient compte de facteurs liés au comportement des entreprises et à la gouvernance d'entreprise, tels que les controverses, les politiques et les pratiques, la comptabilité et les audits, les questions relatives au conseil d'administration, la propriété et le contrôle, etc.

Le score final ESG combine les scores opérationnel et de gouvernance. Pour les entreprises des marchés émergents, la gouvernance et l'opérationnel sont notés à 50 % dans le calcul du score ESG interne global.

L'équipe de gestion du gestionnaire financier ne peut investir que dans des entreprises qui possèdent un « ESG House score » minimum de 29/100 afin d'exclure les 10 % inférieurs de l'univers restant. Enfin, chaque entreprise reçoit un « ESG Quality score » compris entre 1 (élevé) et 5 (faible) par l'équipe de gestion du gestionnaire financier. L'équipe de gestion ne peut investir que dans des entreprises qui possèdent un score de qualité ESG minimum de 4 sur 5. Limites méthodologiques : Le processus d'investissement du gestionnaire financier repose sur un mélange d'analyses quantitatives et qualitatives qui s'appuient sur des données publiées par des entreprises et sur des données de tiers. Il existe une limite quant à la fiabilité et à l'exactitude des données utilisées dans le cadre de l'analyse extra-financière.

Approche financière :

La stratégie de gestion est discrétionnaire dans la sélection des titres. L'accent est mis sur l'analyse des fondamentaux et de la dynamique de l'entreprise et de son incidence sur sa capacité à générer des flux de trésorerie et à allouer efficacement les capitaux.

Le Fonds investira au moins 90 % de ses actifs dans des actions cotées et d'autres titres donnant accès au capital (certificats d'investissement et certificats ou warrants de droits de vote, etc.). Les titres détenus pourront concerner tous les secteurs économiques et relèveront de toutes tailles de capitalisations.

Ils pourront être libellés en toutes devises. Les émetteurs relèveront des pays émergents (Hong Kong inclus) sans conditions, ainsi que de toute autre zone géographique, sous réserve qu'ils soient alors exposés directement ou indirectement aux pays émergents pour une partie au moins de leurs activités ou revenus. Le FCP pourra être exposé jusqu'à 110% de son actif net au risque de change.

Le Fonds peut investir jusqu'à 20 % de ses actifs nets dans des actions et autres droits de participation de Chine continentale, y compris par le biais des programmes Shanghai-Hong Kong et Shenzhen-Hong Kong Stock Connect ou par tout autre moyen disponible.

Les actions de Chine continentale sont définies comme celles cotées sur le Hong Kong Connect, c'est-à-dire le marché connecté avec les Bourses de Shenzhen et de Shanghai. Les sociétés cotées à Hong Kong (hors Hong Kong Connect) sont considérées comme des sociétés internationales et ne relèvent pas, pour notre fonds, des actions de Chine continentale. L'OPCVM pourra également être investi à hauteur de 10% de l'actif en OPCVM ou fonds d'investissement à vocation générale de droit français ou OPCVM européens ou FIA de droit étranger respectant les 4 critères de l'Article R214-13 du Code monétaire et financier ainsi qu'en instruments dérivés. Les instruments dérivés pourront être utilisés pour exposer et/ou couvrir l'OPCVM aux marchés des actions ou des devises.

Le risque global de l'OPCVM est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

Le niveau maximal d'exposition de l'OPCVM aux marchés pourra être porté jusqu'à 200% de son actif net.

Indicateur de référence

L'indicateur de référence auquel le porteur pourra comparer la performance de son investissement est le MSCI EMF (Emerging Markets Free) (dividendes réinvestis, libellé en euro), indice actions représentatif des marchés émergents dans le monde. Il est calculé et publié par la société Morgan Stanley

Affectation des revenus

Capitalisation et/ou distribution

Fréquence de valorisation

La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux et de fermeture de Bourse.

L'investisseur peut demander la souscription ou le rachat de ses parts, soit en montant, soit en nombre de parts, auprès du centralisateur CACEIS Bank. L'heure limite de réception des ordres qui sont traités à cours inconnu sur la base de la prochaine valeur liquidative est fixée à 14:30 le jour ouvré précédant le jour de calcul de la valeur liquidative. Pour les souscriptions ou les rachats qui passent par l'intermédiaire d'un autre établissement, un délai supplémentaire pour acheminer ces ordres est nécessaire pour le traitement des instructions.

Investisseurs de détails visés

Personnes ayant une connaissance suffisante des marchés financiers et souhaitant réaliser un investissement dans le cadre d'une détention recommandée d'une durée minimale de 5 ans, étant rappelé que l'OPCVM présente un risque de perte en capital. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dépend de la situation patrimoniale et des objectifs de l'investisseur au regard de l'horizon d'investissement recommandé et de l'acceptation des risques liés à cet investissement.

Dépositaire : Caceis Bank

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel, reporting mensuel) sont disponibles en langue française à l'adresse suivante :

MYRIA ASSET MANAGEMENT

70, avenue de l'Europe 92270 Bois-Colombes - FRANCE

www.myria-am.com

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques matériellement pertinents et non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de liquidité** : Les marchés sur lesquels le fonds intervient peuvent être occasionnellement affectés par un manque de liquidité temporaire, sa valeur liquidative peut donc baisser plus rapidement et plus fortement en raison des conditions de prix auxquelles il peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions.
- **Risque de contrepartie** : Il est lié à la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme négociés sur les marchés de gré à gré. Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi, le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans		Si vous sortez après : 1 an	Si vous sortez après : 5 ans
Exemple d'investissement : 10 000 EUR			
Scénarios			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	3244.32 EUR -67.56 %	3466.87 EUR -19.09 %
Défavorable*	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	7149.94 EUR -28.5 %	8227.56 EUR -3.83 %
Intermédiaire**	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	9675.08 EUR -3.25 %	9839.89 EUR -0.32 %
Favorable***	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	13300.04 EUR 33.0 %	14605.22 EUR 7.87 %

*Le scénario défavorable s'est déroulé durant la période entre octobre 2017 et octobre 2022.

**Le scénario neutre s'est déroulé durant la période entre mars 2017 et mars 2022.

***Le scénario favorable s'est déroulé durant la période entre janvier 2016 et janvier 2021.

Que se passe-t-il si Myria Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Document d'informations clés

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement initial de 10 000 EUR	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	669.48 EUR	291.49 EUR
Incidence sur le rendement par an (*)	6.78 %	2.85 %

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2.53 % avant déduction des coûts et de -0.32 % après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Jusqu'à 5.0% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Ceci inclut les coûts de distribution de votre produit.	500.0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1.26 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	119.7 EUR
Coûts de transaction	0.42 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	42.4 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	<p>Nous prélevons cette commission sur votre investissement si le produit surpasse son indice de référence.</p> <p>La commission liée aux résultats représente 12% TTC de la performance nette annualisée supérieure à celle de l'indicateur de référence (MSCI EMF).</p> <p>La commission liée aux résultats est facturée le cas échéant à la fin de l'exercice du fonds, selon les modalités décrites dans le prospectus. Les investisseurs sont informés du fait que le fonds autorise le versement d'une commission de surperformance également en cas de performance négative (par exemple, si le fonds a dépassé son indice de référence mais enregistre une performance négative dans l'ensemble).</p> <p>Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement.</p> <p>L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.</p>	0.0 EUR

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La durée de placement recommandée est de 5 ans au minimum en raison de la nature du sous-jacent de cet investissement.

La détention pour une durée inférieure à la période recommandée peut ne pas être dans l'intérêt l'investisseur.

Vous pouvez obtenir le remboursement de la totalité ou partie de votre investissement avant la durée de placement recommandée ou le détenir plus longtemps.

Il n'y a pas de pénalités facturées aux désinvestissements anticipés.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation selon le cas suivant :

Si votre réclamation concerne la personne qui vous fournit des conseils sur le produit ou bien vous le propose, veuillez contacter cette personne directement.

Si votre réclamation concerne plus spécifiquement le produit lui-même, vous pouvez adresser un courrier à l'adresse suivante :

Myria Asset Management: 70, avenue de l'Europe 92270 Bois-Colombes - FRANCE.

Autres informations pertinentes

Des informations plus détaillées sur ce fonds, telles que le prospectus, le Règlement ainsi que le dernier rapport annuel et semestriel, peuvent être obtenues gratuitement, auprès de la société de gestion ou en ligne à l'adresse www.myria-am.com.

Les informations relatives aux performances passées sont disponibles sur le lien suivant : www.myria-am.com jusqu'à 10 ans en fonction de la date de création de la part.

Le fonds est classé Article 8 au sens de la Réglementation SFDR. Les informations relatives à la finance durable sont disponibles sur le lien suivant :

<https://www.myria-am.com/notre-gamme-de-fonds>